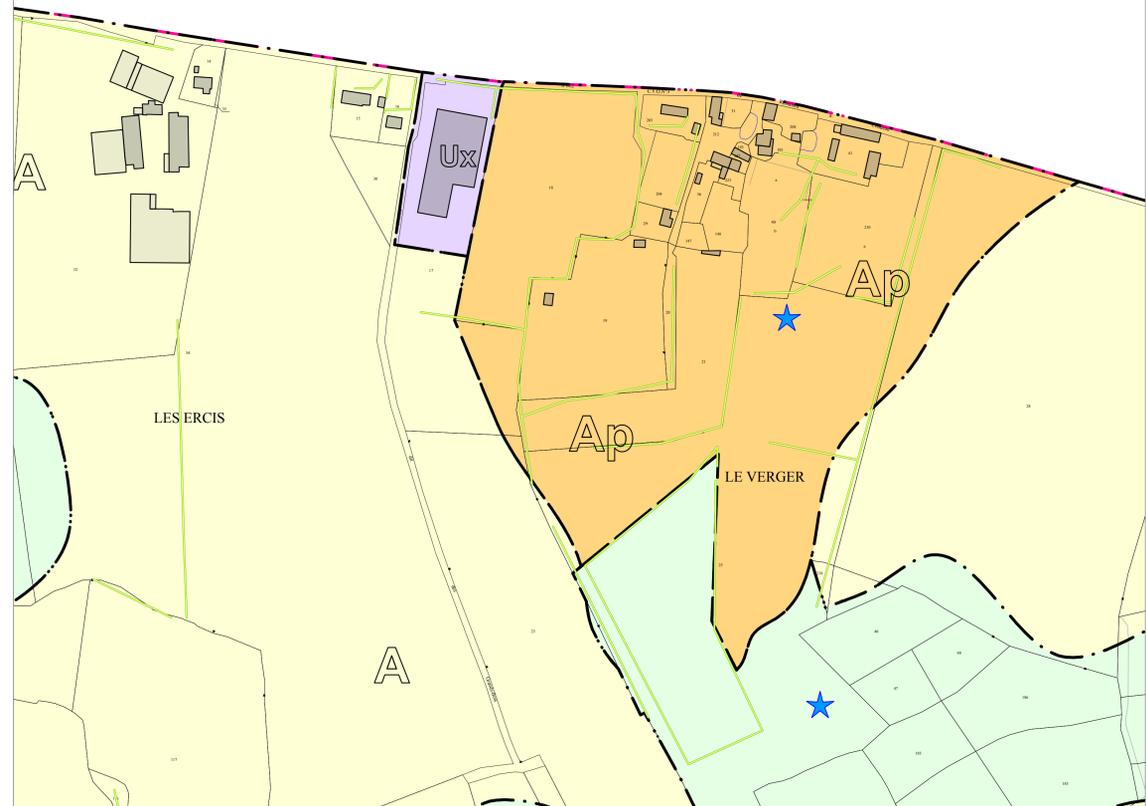
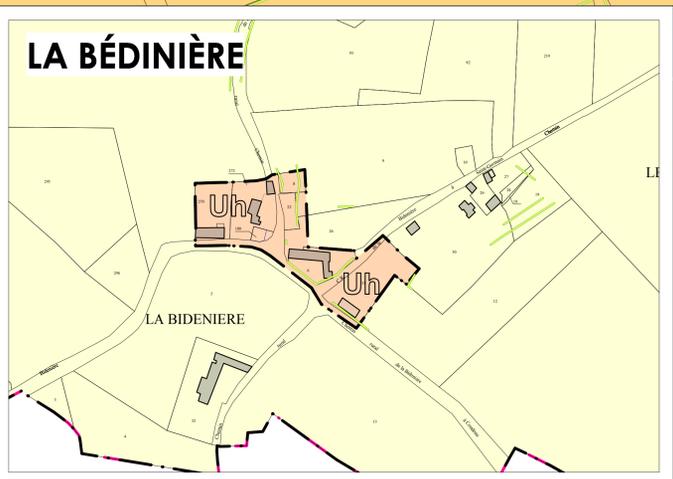
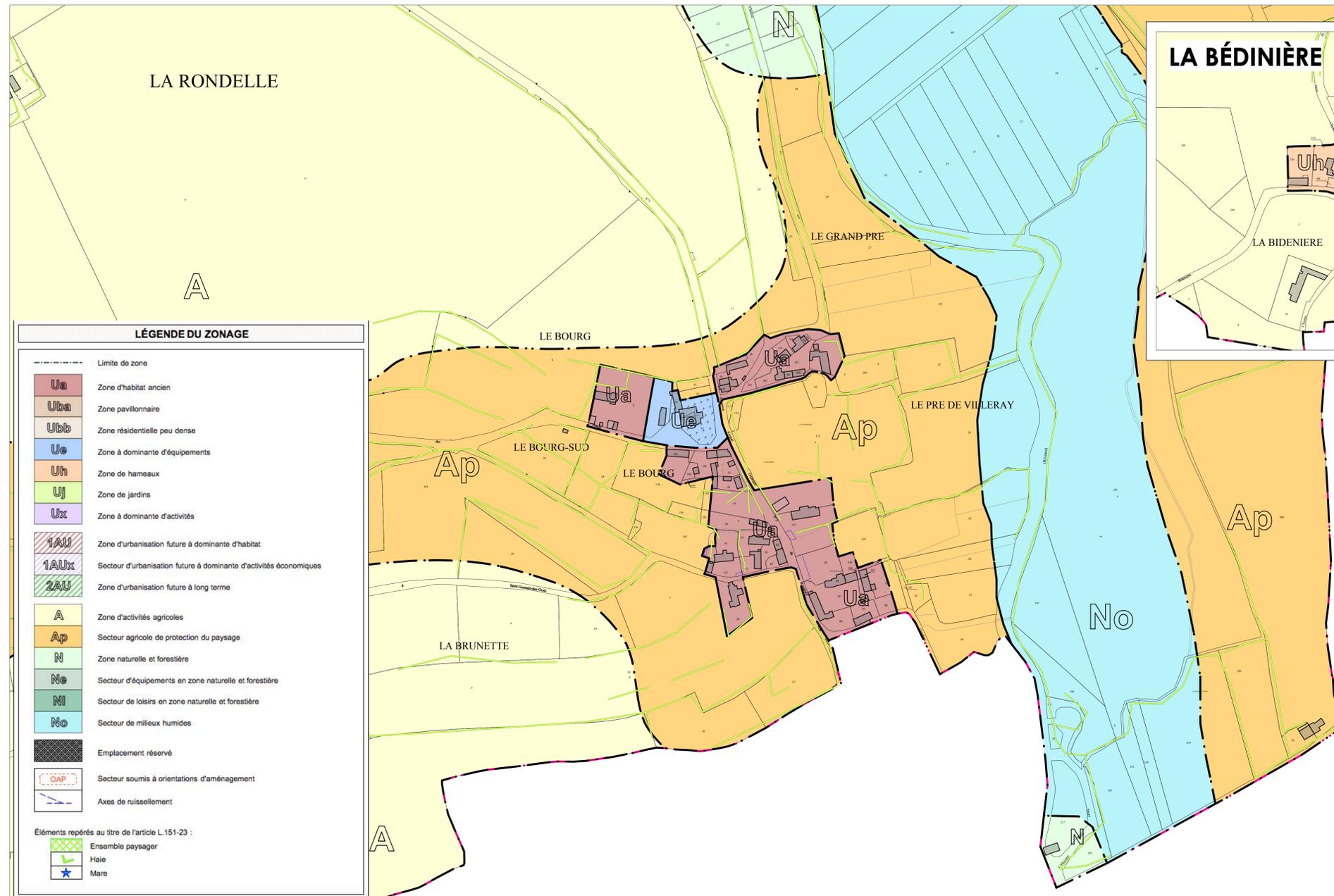
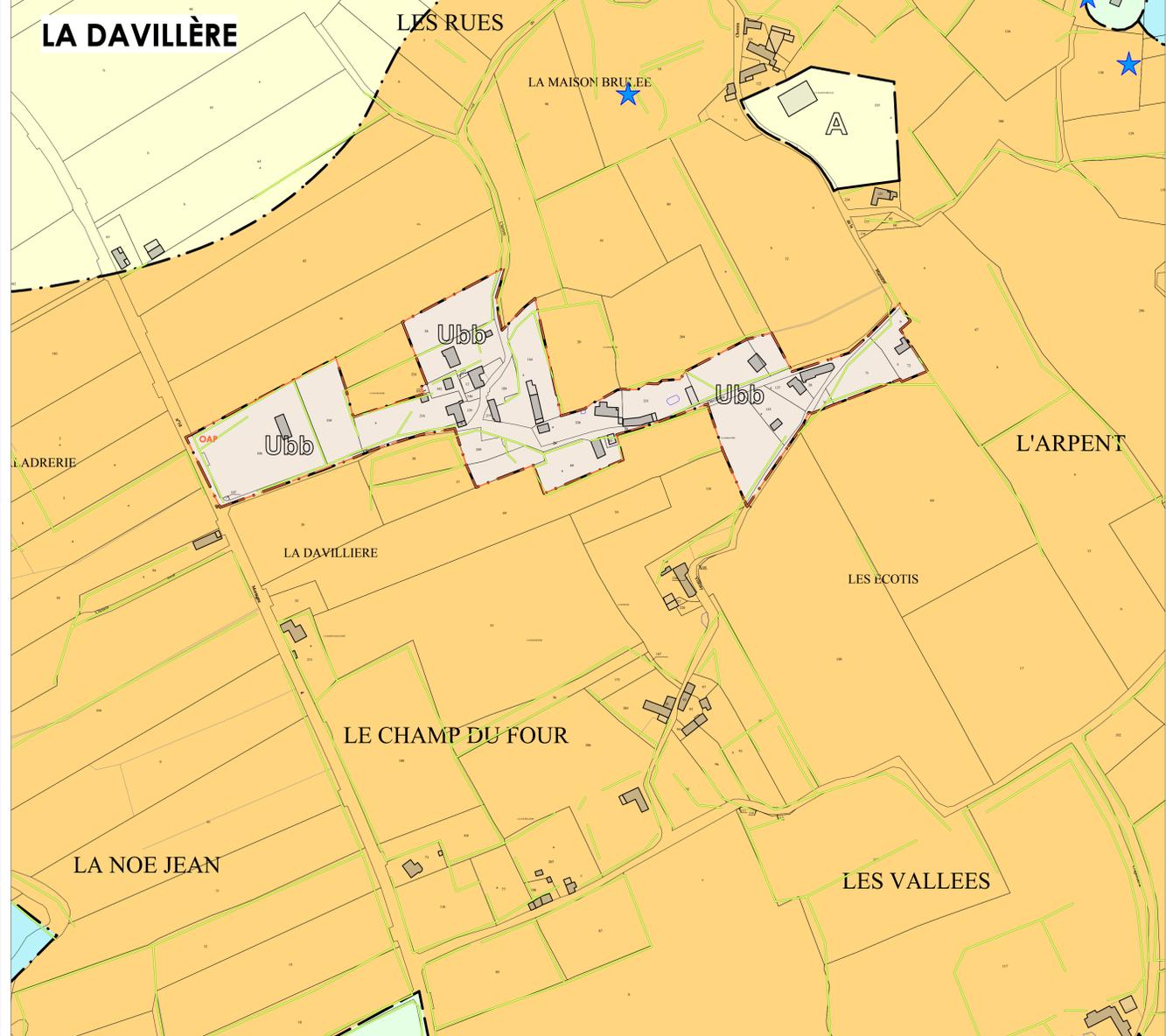


LE VERGER



LA DAVILLÈRE



LÉGENDE DU ZONAGE	
Limite de zone	
Ua	Zone d'habitat ancien
Uba	Zone pavillonnaire
Ubb	Zone résidentielle peu dense
Ue	Zone à dominante d'équipements
Uh	Zone de hameaux
Uj	Zone de jardins
Ux	Zone à dominante d'activités
1AU	Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
1AUx	Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme
A	Zone d'activités agricoles
Ap	Secteur agricole de protection du paysage
N	Zone naturelle et forestière
Ne	Secteur d'équipements en zone naturelle et forestière
Ni	Secteur de loisirs en zone naturelle et forestière
No	Secteur de milieux humides
(hatched)	Emplacement réservé
OAP	Secteur soumis à orientations d'aménagement
(dashed)	Axes de ruissellement
Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :	
(green)	Ensemble paysager
(green)	Haie
(blue star)	Mare

Département de l'Orne, Communauté de communes

Coeur du Perche

Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration Plui Coeur du Perche le 18 décembre 2017
 Projet de Plui arrêté le 3 juin 2019
 Projet de Plui approuvé le 20 janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Coeur du Perche
 Le président,
 Pascal PECCHIOU

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
 Plan de zonage de la commune de SAINT-GERMAIN-DES-GROIS

Date : 9 janvier 2020 Phase : Approbation Échelle : 1 / 2 000 Pièce n° 4.1

Communauté de communes Coeur du Perche
 M : 02 35 25 44 85 / mail : administration@coeurduperche.fr
 agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage
 2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com